

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Liberté Égalité Fraternité

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais

Dossier suivi par : MOINE Brian

Objet: Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 062498 24 00036 U6202 Demandeur :

Adresse du projet :57 Avenue Alfred Van Pelt LENS DRY SHOP représenté(e) par Monsieur

Déposé en mairie le : 25/09/2024 BESSEGHIR Rachid Reçu au service le : 01/10/2024 13 rue Mozart

Nature des travaux: 15023 Enseignes 62710 COURRIERES

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.581-8 et L.581-18 du code de l'environnement et les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. L'architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions. Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Considérant ce projet situé dans le périmètre des abords du monument historique suscité ;

Considérant que ce dossier est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord-Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO;

L'accord sur le présent dossier doit être conditionné au respect de la prescription suivante :

- Les fixations de ces dispositifs devront être réalisées dans les joints de maçonnerie.

Fait à Arras

Signé électroniquement par Stéphane PILON Le 22/10/2024 à 17:53

L'Architecte des Bâtiments de France Monsieur Stéphane PILON

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :
Monument aux morts du rond-point Van Pelt situé à 62498 Lens.